



IDÉES

« LES GOUVERNEMENTS SE DOIVENT DE TRAVAILLER AU BONHEUR DE TOUS »

L'historienne **Laurence Fontaine** analyse, à partir du siècle des Lumières, l'évolution de la condition de pauvreté. Et étudie les stratégies de survie, voire d'émancipation, des plus précaires, et celles mobilisées par les pouvoirs publics pour éradiquer ou écarter la misère.

La fable mauvaise du pauvre faignant vient de loin et a la vie dure comme si l'héritage ne comptait pas. Déjà autrice en 2008 de « L'Économie morale. Pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle » (Gallimard), l'historienne Laurence Fontaine analyse dans son dernier ouvrage l'évolution de la pauvreté à partir de réflexions de la période prérévolutionnaire, mais aussi de la notion de « capacité » qui peut permettre de secourir plus dignement les personnes tombées dans le malheur, pour enfin « sortir du chiffre et s'intéresser à l'humain ». Il faudra attendre 1946 pour que soient affirmés en France les droits sociaux des individus.

Laurence Fontaine analyse dans son dernier ouvrage l'évolution de la pauvreté à partir de réflexions de la période prérévolutionnaire, mais aussi de la notion de « capacité » qui peut permettre de secourir plus dignement les personnes tombées dans le malheur, pour enfin « sortir du chiffre et s'intéresser à l'humain ». Il faudra attendre 1946 pour que soient affirmés en France les droits sociaux des individus.

Si « la pauvreté est de tout temps », la définit-on différemment du XVIII^e siècle à nos jours ?

Aujourd'hui, la pauvreté est un état. Dans les époques antérieures, entre le XIV^e et le XVIII^e siècle, elle était d'abord un risque, car il n'y avait pas d'État social protecteur. Les textes littéraires comme les prédicateurs et le langage administratif définissaient le pauvre comme celui qui « n'a que son travail pour vivre ». D'autres, comme le dictionnaire de Furetière, édité à la fin du XVII^e siècle, mettaient l'accent sur le « manque de biens, de fortune », et Nicolas de Condorcet parle à la fin du XVIII^e siècle de « la classe non propriétaire ». Au début du XX^e siècle, pour le sociologue Georg Simmel, le pauvre est celui qui est aidé par l'État. Aujourd'hui, la pauvreté est définie par un seuil

économique : en France, il est à 60 % du revenu médian ; pour l'OCDE et les États-Unis, il est à 50 %. L'ONU, le Canada et les États-Unis également préfèrent la définir à partir d'un panier de biens considéré comme indispensable à la survie dans les différents pays considérés.

Quels sont, au siècle des Lumières, les principaux partages de la pauvreté entre hommes, femmes et enfants ?

Les femmes avaient beaucoup moins de capacité à développer des stratégies : leurs salaires étaient toujours plus faibles, la plupart des corporations leur étaient fermées, ce qui les rejetait dans l'informel. Les hommes étaient également les grands acteurs des migrations de métiers. Pour survivre, tous les membres de la famille devaient travailler, y compris les enfants. La mendicité faisait également partie de la palette des stratégies économiques.

Quelles sont alors les réponses des pouvoirs face au très grand nombre relatif de pauvres et de miséreux ?

Les réponses sont répressives car les pauvres valides sont toujours soupçonnés d'être des paresseux qu'il faut punir. Devant la multiplication continuelle des mendiants, l'État décide en 1724 de les enfermer dans les hôpitaux avec la volonté de les mettre au travail,

« SI AUJOURD'HUI LA PAUVRETÉ EST UN ÉTAT, JUSQU'AU XVIII^e SIÈCLE, ELLE EST D'ABORD UN RISQUE. ENCOURU PAR CELUI QUI "N'A QUE SON TRAVAIL POUR VIVRE." »





FRANCESCA MANTOVANI / GALLIMARD / OPALÉRIO

PROFIL
Directrice de recherche au CNRS, rattachée au centre Maurice-Halbwachs, Laurence Fontaine est spécialiste de la période préindustrielle. Autrice d'un essai majeur sur l'invention du marché, elle a étudié le rôle du crédit et de la dette dans les sociétés d'Ancien Régime, et se penche sur les catégories sociales de condition pauvre.

puis à partir de 1767, il crée des dépôts de mendicité. Cette politique est un échec et de nombreuses voix, dont celle de Turgot, veulent fermer ces dépôts. Outre qu'ils sont mortifères, elles arguent du fait qu'il est difficile de distinguer un pauvre paresseux d'un autre, victime du chômage, et qu'il est injuste de punir le second. Quand Turgot devient contrôleur général, il ordonne leur fermeture ; une décision qui le contraint à la démission et son successeur les a rétablis immédiatement.

Vous analysez 125 mémoires issus du concours lancé en 1777 par l'Académie de Châlons-sur-Marne, qui posait comme question les « moyens de détruire la mendicité en rendant les mendiants utiles à l'État sans les rendre malheureux ». Qu'en ressort-il ?

Avant tout que le travail est le remède contre la misère. Certains continuent à penser qu'il faut l'organiser dans des institutions fermées, mais le grand engouement de ces mémoires vise à faire revenir les mendiants dans leur village, à y créer un bureau de charité chargé de créer des opportunités de travail et de surveiller que les mendiants ne se laissent pas aller à la paresse et à la mendicité, l'enfermement devenant alors réservé aux récalcitrants.

CULTURE

Au XVIII^e siècle, on était dans une société à statuts et l'inégalité était légitimée par la charité. Le luxe est stigmatisé car il détourne les privilégiés de leur devoir de charité, attire les paysans à la ville pour entrer dans la domesticité, au détriment de l'agriculture, et il enrichit la classe des financiers et des marchands. Les auteurs les plus progressistes font les mêmes reproches au luxe mais ils y ajoutent également le refus de la trop grande inégalité et ils rêvent d'une société qui l'abolirait. Ils imaginent des systèmes de redistribution par l'impôt (les privilégiés ne payaient pas d'impôts) et des partages des terres non appropriées pour développer une petite paysannerie propriétaire.

Le contenu de ces mémoires a-t-il contribué à l'émergence des droits humains ?

Je pense que ces mémoires ont eu de l'influence parce que les auteurs ont sûrement discuté de leurs idées dans leurs cercles de sociabilité. Quelques-uns ont, à la suite du concours, exercé des fonctions administratives et deux ont été nommés au Comité de mendicité pendant la Révolution où ils ont continué à développer leurs projets sur l'assurance, sur un système centralisé de pension pour les laboureurs et sur des caisses de secours. Même si les initiatives ont échoué, les idées ont continué à faire leur chemin.

Au-delà du siècle des Lumières, vous analysez les pistes actuelles relatives aux corrections des inégalités. Vous évoquez notamment la question de l'accès aux biens premiers, avec l'économiste Amartya Sen et sa notion de capabilités.

La pensée d'Amartya Sen est la seule, parmi les penseurs de l'inégalité, qui cherche à faire comprendre que tous et toutes n'ont pas la même capacité à utiliser les biens premiers. Travailler à ce que chacun et chacune, quels que soient ses handicaps physiques ou sociaux, puisse profiter de ces biens premiers que sont l'éducation, la santé, un État impartial, etc., est à mes yeux une démarche profondément respectueuse des êtres et la seule qui permet de n'oublier personne car il ne suffit pas de mettre à disposition ces biens premiers pour créer plus d'égalité, il faut également s'assurer que chacun peut effectivement les utiliser.

Au XVIII^e siècle, c'est l'institution Église qui s'occupe des pauvres. Les riches font la charité aux pauvres pour leur salut. Vous critiquez les phénomènes actuels de philanthropie des super-riches et autres multinationales. Dans quelle mesure menaceraient-ils la démocratie

« METTRE À DISPOSITION LES BIENS PREMIERS (SANTÉ, ÉDUCATION...) NE SUFFIT PAS : IL FAUT S'ASSURER QUE CHACUN PEUT LES UTILISER. »

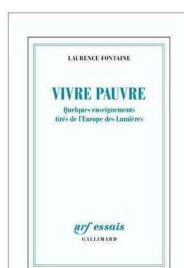
LAURENCE FONTAINE

et contreviendraient-ils à l'État social ?

L'empathie et le désir d'aider autrui sont inhérents à l'être humain et sont source de joie, comme les études de psychologie comportementales ont pu le mesurer. Mais, s'agissant des super-riches qui ont construit leur richesse sur le travail de leurs employés, il est légitime de se demander si, plutôt que de chercher à réparer par la philanthropie les dégâts sociaux qu'ils ont causés, ils ne feraient pas mieux de commencer par proposer de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail à leurs employés. En outre, ces entrepreneurs choisissent des causes qui ne remettront pas en question la manière dont ils s'enrichissent et conduisent leurs affaires. Dans les pays en développement, certains deviennent des acteurs plus importants que les États eux-mêmes, ce qui pose un réel problème démocratique. La question est compliquée car les États ne sont pas non plus tous vertueux... Ainsi, dans certains pays, nombre d'élites détournent ces dons ou les orientent vers des causes qui renforcent leur propre pouvoir.

Vous en appelez à « découpler inégalité et dépendance » et à faire vivre l'égalité de statut. Comment faire pour que les privilégiés prennent conscience des liens qui les unissent aux plus démunis ?

On voit bien qu'abolir le patriarcat ne peut se faire qu'avec l'aide active des hommes. De même, le racisme ne peut être vaincu que si les dominants s'engagent aux côtés des groupes racisés. Il en est de même avec la pauvreté : les élites doivent prendre conscience que leurs privilèges rejaillissent sur les groupes défavorisés en les marginalisant et en les culpabilisant. Prenons l'exemple de l'éducation. Alors que les études ont amplement montré l'avantage des enfants des milieux aisés, dans la pratique, l'échec ou les difficultés des enfants des familles défavorisées sont lus comme une inaptitude de ces derniers. Si les familles aisées prenaient conscience de ces évidences, outre déculpabiliser ces enfants – ce qui serait déjà quelque chose –, cela pourrait faire accepter par tous la nécessité de développer, avec les moyens financiers qui conviennent, un enseignement qui ait pour but de donner véritablement leurs chances à tous les enfants.



« VIVRE PAUVRE. QUELQUES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE L'EUROPE DES LUMIÈRES », de Laurence Fontaine, éditions Gallimard, 512 pages, 24 euros.

Qu'en est-il de la nécessité de relancer le droit au bonheur, ce dernier étant, selon vous, souvent évoqué au XVIII^e siècle, alors qu'il est aujourd'hui comme passé sous silence ?

Je reviendrai à la pensée des Lumières qui met la recherche du bonheur parmi les droits inaliénables, avec le droit à la vie et à la liberté. Cette quête du bonheur articule la satisfaction individuelle et la recherche politique du bien commun : les gouvernements ont la tâche de travailler au bonheur de tous. Ce renversement de perspective prend inévitablement en compte les conditions matérielles de l'existence, mais il sort du chiffre pour s'intéresser d'abord à l'humain. Il se préoccupe d'éviter les humiliations inutiles qu'engendre la multiplication des formulaires et des interlocuteurs. Il pousse au respect des droits et des actions de ceux qui sont « tombés dans le malheur ». Penser d'abord au bonheur interdit également de faire l'impasse sur les besoins affectifs et les besoins de sociabilité de chacun et de chacune. Un des auteurs du concours, Leclerc de Montlinot, alors qu'il parlait des droits des pauvres et insistait sur la nécessité de leur éviter l'humiliation, de ne pas casser leurs projets et de reconnaître leurs besoins d'affection et de liberté, avait écrit le mot « pauvre » puis il s'était ravi, l'avait rayé et avait écrit à la place « homme ». Aujourd'hui, son programme est toujours d'actualité. On préciserait seulement qu'il y a aussi parmi les hommes des femmes. ●

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR NICOLAS MATHEY



Au XVIII^e siècle, afin d'éviter l'enfermement, les femmes refusent les secours. Certaines se prostituent, beaucoup mendient (« Abandoned », de Luigi Nono).